
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

146^e RÉUNION EXTRAORDINAIRE : 29 janvier 2019

Certifié le 12 février 2019

TABLE DES MATIÈRES

1.	VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION.....	1
2.	AMENDEMENT À LA RÉOLUTION CAD-11851 RELATIVE À L'ENGAGEMENT DE L'UQAC DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION LOCATIVE POUR L'ÉCOLE DES ARTS NUMÉRIQUES, DE L'ANIMATION ET DU DESIGN NAD	1
3.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	3

Procès-verbal de la cent quarante-sixième (146^e) réunion extraordinaire du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi, tenue le 29 janvier 2019, à 16 h 30, à la salle Gérard-Arguin (local H7-1190) du Pavillon Alphonse-Desjardins.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

- Sont présents :
- Mme Guylaine Simard – membre socioéconomique et présidente
 - Mme Denyse Blanchet – représentante des cégeps et vice-présidente
 - Mme Nicole Bouchard – rectrice
 - M. Jimmy Boulianne – membre socioéconomique
 - Mme Christyne Fortin – membre socioéconomique (par téléphone)
 - M. Claude Gilbert – directeur de la planification et du développement stratégiques
 - Mme Mylène Girard – membre socioéconomique
 - Mme Cynthia Harvey – professeure
 - Mme Catherine Laprise – professeure
 - M. Pascal Sirois – professeur
- Se sont excusés :
- M. Denis Bilodeau – représentant des diplômés de l'Université
 - M. Pierre Dostie – chargé de cours
 - M. David Girard – étudiant
 - M. Fabien Poirier – étudiant
- Observateurs :
- Mme Dominique Biron – vice-rectrice aux affaires administratives
 - M. Réal Daigneault – vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim
 - Mme Marie-Karlynn Laflamme – directrice du Service des communications et des relations publiques
- Invitée :
- Me Anne-Julie Gilbert – conseillère juridique
- Vice-recteur
aux partenariats
et secrétaire général
- Me Alexandre Cloutier
- Secrétaire de réunion
- Mme Marie-Julie Potvin

La secrétaire de réunion constate le quorum et la présidente déclare l'ouverture de la réunion.

En vertu de l'article 2.2 de la *Procédure relative au fonctionnement des organismes statutaires de l'Université du Québec à Chicoutimi*, une réunion extraordinaire a été convoquée pour discuter du point suivant :

2. AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION CAD-11851 RELATIVE À L'ENGAGEMENT DE L'UQAC DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION LOCATIVE POUR L'ÉCOLE DES ARTS NUMÉRIQUES, DE L'ANIMATION ET DU DESIGN NAD

Le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général rappelle aux membres l'historique du projet de déménagement de l'École des arts numériques, de l'animation et du design NAD, l'implication des diverses parties prenantes dont la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et la compagnie Sutura inc. de même que le cheminement du dossier à travers les instances gouvernementales et institutionnelles. Faisant le lien avec la réunion extraordinaire du 20 décembre dernier et avec les démarches effectuées depuis, il précise que le décret ministériel relatif à l'affectation d'un montant de 10 674 618 \$ pour l'aménagement intérieur des espaces prévus à l'îlot Balmoral doit, en outre, franchir l'étape de l'approbation par le Conseil des ministres.

Des discussions s'ensuivent sur les principaux aspects du dossier et sur les options envisagées afin d'assurer la bonne continuité des travaux et le respect de l'échéancier en vue de la rentrée universitaire du 26 août 2019.

À cet effet, après vérifications auprès du Service des ressources financières, l'option proposée par la direction est d'assumer le risque financier en lieu et place de la SHDM, et ce, afin d'éviter que cette dernière ne soit contrainte de résilier le contrat octroyé à Sutera inc. Le vice-recteur aux partenariats rassure les membres à l'effet que le risque demeure faible et que l'Université s'attend à un dénouement prochain de la situation.

En réponse aux questionnements des membres, Me Anne-Julie Gilbert rappelle les différents appuis gouvernementaux déjà obtenus dans le cadre du projet, à savoir : le montant non affecté de 22 600 000 \$ inscrit au nom de l'UQAC au Plan quinquennal des investissements 2018-2023, le décret ministériel 1256-2018 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) autorisant une aide financière de 13 490 980 \$ à l'UQAC pour la location d'espaces pour l'École NAD, de même que la correspondance signifiant l'approbation du MÉES quant à la demande de décret soumise pour l'aménagement intérieur des espaces prévus à l'îlot Balmoral.

En terminant, la vice-rectrice aux affaires administratives s'engage à informer rapidement les membres du Conseil d'administration quant à l'évolution du dossier.

Par la suite, la résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION CAD-11852
Amendement à la résolution CAD-11851 relative à
l'engagement de l'UQAC dans le cadre des travaux
d'amélioration locative pour l'École des arts
numériques, de l'animation et du design NAD

- ATTENDU** la résolution CAD-11851 du Conseil d'administration relative à l'engagement de l'UQAC dans le cadre des travaux d'amélioration locative pour l'École des arts numériques, de l'animation et du design NAD;
- ATTENDU** que le contrat a été octroyé par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à la compagnie Sutera inc., et ce, conformément à la résolution susmentionnée;
- ATTENDU** que le décret pour l'affectation d'un montant de dix millions six cent soixante-quatorze mille six cent dix-huit dollars (10 674 618 \$), incluant les taxes, pour les aménagements intérieurs de l'École NAD doit franchir l'étape de l'approbation par le Conseil des ministres;
- ATTENDU** que la SHDM et l'UQAC avaient convenu de la nécessité d'une nouvelle entente à compter du 5 février 2019 dans ces circonstances;
- ATTENDU** que l'annulation par la SHDM du contrat octroyé à la compagnie Sutera inc. irait à l'encontre des intérêts de l'Université;
- ATTENDU** qu'il y a lieu d'assurer la bonne continuité des travaux et le respect de l'échéancier très serré en vue de la rentrée universitaire du 26 août 2019;
- ATTENDU** que l'Université peut s'attendre à un dénouement prochain de la situation et qu'il y a lieu dans l'intervalle de lever la limite financière de deux millions de dollars (2 000 000 \$) précédemment établie;

Sur PROPOSITION de M. Pascal Sirois, APPUYÉE par Mme Catherine Laprise, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** amender la résolution CAD-11851 du Conseil d'administration en modifiant l'engagement de l'UQAC de la manière suivante :
- D'** autoriser l'UQAC à s'engager au remboursement, sur présentation de pièces justificatives, des sommes payées par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour les travaux effectués et services professionnels rendus relativement à l'aménagement intérieur des espaces prévus à l'îlot Balmoral pour loger l'École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD).

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 35.



Guylaine Simard
Présidente



Alexandre Cloutier
Vice-recteur aux partenariats
et secrétaire général